

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois 14
un an 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nais, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les annonces et les abonnements sont reçus : A LILLE : chez M. BÉGIN, libraire, rue de la Grande-Chaussée, 10. A PARIS : chez M. LAFITTE-BULLIER, 20, Rue de la Banque.

Elections des 23 et 24 mai

4^e CIRCONSCRIPTION

JULES BRAME

CANDIDAT LIBÉRAL

ROUBAIX, 18 MAI 1869.

Les votes de M. Jules Brame pendant la législature de 1862-1869.

(SUITE.)

3^e Agriculture et travaux publics (Intérêts des campagnes). Pour apaiser des souffrances trop criantes, le gouvernement ouvre en 1866 une enquête agricole. Les populations seront-elles entendues? Donnez-les en la parole à leurs représentants naturels, conseillers municipaux ou généraux?

Non. (Vote du 13 mars.)

Cette même année l'opposition présente cet amendement au paragraphe VII de l'adresse :

« Dès à présent, il faut reconnaître que l'agriculture est en droit de réclamer le dégrèvement des droits de mutation, la diminution du contingent et le ralentissement des travaux stériles d'embellissement, qui détournent du sol tant de bras, tant de capitaux qui lui sont indispensables. »

Reposés! (Vous entendez bien électeurs, reposés, cet amendement. 233 voix contre 22. (Vote du 12 mars 1866.))

Électeurs-agriculteurs de la 4^e circonscription vous n'avez pas oublié que votre député, M. J. Brame était du nombre de ces 22 hommes courageux qui s'éprouvèrent en avertissements, en plaintes, en efforts pour préparer la défense des intérêts des campagnes.

Pareil vote ne s'oublie pas. Vous le prouverez en rendant bientôt justice à celui qui l'a émis.

5^e Liberté intérieure. (Droits des citoyens)

Prenons l'année qui précéda le 19 janvier.

Nos députés reconnaissent les vices de régime et de nécessité de réformes, qu'allait avouer l'Empereur lui-même? Qu'on en juge :

En 1866, un premier amendement à l'adresse, présenté par 17 membres, en faveur des libertés intérieures, fut repoussé par 236 voix.

Un autre disait avec humilité, en faveur de ces mêmes libertés :

« La France fermement attachée à la dynastie qui lui garantit l'ordre, ne l'est pas moins à la liberté, qu'elle considère comme nécessaire à l'accomplissement de ses destinées. Aussi le Corps législatif croit-il être aujourd'hui l'interprète du sentiment public, en apportant au pied du trône le vœu que votre Majesté donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte. Une expérience de cinq années nous paraît en avoir démontré la convenance et l'opportunité. »

« La nation, plus intimement associée, pour votre libérale initiative, à la conduite de ses affaires, envisagera l'avenir avec une entière confiance. »

Pour cet amendement : 61 voix, dont celle de M. Jules Brame.

Contre : 202. (17 mars 1866.)

Ce fut ce vote mémorable qui amena le 19 janvier :

6^e La loi militaire (1866). L'impôt du sang. Notre politique et les événements qu'elle a si galamment aidés en Allemagne, ne nous ont valu ni la Belgique, ni le Rhin, ni les compensations, ni les rectifications de frontières qu'espéraient certains rêveurs, ni même le Luxembourg, que nous offrons pourtant de payer à beaux deniers comptants. — Ils nous ont valu la loi militaire de 1868.

La conséquence est logique. A l'Allemagne militaire la France ne doit-elle pas faire équilibre et pendre ?

Quels sont les effets de cette loi ?

Les Etats-Unis, pour une guerre civile, ont mis sur pied 1,500,000 hommes. Aujourd'hui, leur armée n'en compte plus que 25,000. Au 1^{er} décembre 1868, pour s'assurer 1,028,980 combattants en cas de péril suprême, la France avait une armée active, 448,711 hommes; — en réserve, 498,546 hommes; en garde nationale mobile, 381,723 (Livre bleu de 1869.) Que l'on compare les charges. Inutile de donner le texte de la loi : on la connaît. L'impôt du sang pèse-t-il assez lourdement sur nous ? Or, de ces trois centaines d'hommes qui représentent le pays à la Chambre, sait-on combien l'ont trouvé trop lourd; et l'on repousse? Soixante, seulement soixante !

M. Jules Brame a été l'un des soixante. A ce titre, il a droit à la reconnaissance des familles dans l'intérêt desquelles il a protesté avec cinquante-neuf de ses collègues.

Ce vote de l'honorable candidat de notre circonscription marquera d'une manière ineffaçable dans l'esprit de ses électeurs, la législature qui vient de finir.

Il nous est garant de l'avenir : car il complet dans sa vie fait entière de notre futur député, avec celui qu'il a émis pour l'amendement en faveur du pouvoir temporel du Pape.

7^e Amendement en faveur du pouvoir temporel du Pape.

QUESTION ROMAINE. Voici quel était le paragraphe de l'Adresse de 1865, relatif à la question romaine :

« Sire, il y avait en Italie une situation qui était pour tous les esprits sages et clairvoyants, l'objet de justes alarmes. Il fallait concilier l'affermissement du royaume d'Italie, en partie fondé par nos mains et le maintien de l'indépendance du Saint-Siège. La convention du 15 septembre a voulu atteindre ce double but. Par cet engagement solennel, le gouvernement italien s'est obligé à respecter le territoire pontifical et à protéger ses frontières con-

tre toute atteinte directe ou indirecte. D'un autre côté, en transportant et en fixant sa capitale à Florence, il se constitue lui-même d'une manière définitive. La convention garantit ainsi efficacement l'indépendance du Souverain Pontife. Nous comptons fermement sur l'exacte et loyale exécution d'engagements qui lient réciproquement l'Italie et la France. Il est sans aucun doute, Sire, des événements que la prudence humaine ne saurait toujours prévoir et conjurer; mais, pleins de confiance en votre sagesse, nous vous approuvons d'avoir réservé, à cet égard, notre entière liberté d'action.

L'amendement de MM. Kolb-Bernard, Buffet, etc., retiré après les déclarations du ministère, consistait à remplacer ces mots : « Maintien de l'indépendance du Saint-Siège » par ceux-ci : « avec le maintien de la souveraineté territoriale du Saint-Siège, condition de son indépendance. »

L'autre amendement signé de MM. Millet, de Saint-Germain, etc., et sur lequel eut lieu le vote, consistait à supprimer à la fin de la quatrième phrase, ces mots : « Garantissant ainsi efficacement l'indépendance du souverain Pontife, » et à substituer aux quatrième et cinquième phrases du même paragraphe la rédaction suivante :

Par cet engagement solennel, le gouvernement italien s'oblige à respecter le territoire pontifical et à protéger ses frontières contre toutes atteintes directes ou indirectes; d'un autre côté, en transportant et fixant sa capitale à Florence, il se constitue lui-même d'une manière définitive. La convention garantit ainsi efficacement l'indépendance de la Papauté, en consolidant le principe de sa souveraineté temporelle.

M. J. Brame a fait acte de volonté virile et de sollicitude pour les intérêts religieux qu'il représentait à la Chambre en votant cet amendement et en s'associant également au fameux vote des 95.

CH. NURSEL.

Le mouvement électoral dans le Nord.

Nous résumons, d'après nos informations particulières et d'après les journaux indépendants du Nord et de Paris, la situation électorale dans notre département.

La députation du département du Nord semble devoir revenir presque complète au Corps législatif, où elle apportera l'esprit d'opposition sage et ferme qui l'a généralement caractérisée dans la dernière législature. Pasque complète, disons-nous, car nous espérons bien que les quelques membres douteux ou trop dévoués qui faisaient partie de cette députation seront éliminés cette fois par le corps électoral. En effet, MM. Bodin et Corne, ancien procureur général de la République, à Paris, semblent être à peu près assurés de l'emporter sur MM. d'Havrincourt et Seydoux. La lutte sera vive, selon toute apparence, entre MM. Thiers et Desrotours : l'alternative est dure pour les catholiques et les protectionnistes de la 3^e circonscription du Nord. La plupart des feuilles de Paris donnent la victoire à M. Desrotours, dont l'attitude à la Chambre a été très-remarquable et très-goûtée de ses mandataires. Il est cependant assez probable qu'il y aura, pour cette élection, un deuxième tour de scrutin, car des catholiques sincères et des protectionnistes convaincus iront avec une égale ardeur voter et pour M. Thiers et pour M. Desrotours.

On est fixé d'avance sur les résultats des élections dans les 1^{re}, 2^e et 4^e circonscriptions. MM. L. Pichon, Kolb-Bernard et Jules Brame n'ont pas de concurrents et seront nommés à la presque unanimité.

Dans la 5^e circonscription, on peut également considérer comme assurés la réélection de M. Lambrecht, quelques efforts que fasse l'administration, quelques manœuvres qu'elle tente pour soutenir le candidat officiel qu'elle lui oppose, M. Choque. Evidemment, le principal intérêt de la lutte électorale se concentre dans l'arrondissement de Douai. Des lettres de Somain, de Marchiennes et d'Orchies nous apprennent que l'administration de M. de Saint-Paul combat avec le dernier acharnement le candidat de l'opinion modérée. Par quoi M. Lambrecht s'est-il attiré ce privilège d'animosité, quand on garde la neutralité vis-à-vis de MM. Pichon et J. Brame? Nous ne pouvons nous l'expliquer; à moins que ce ne soit parce que ce

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

Mardi 19 MAI 1869.

VIOLETTE

(SUITE.)

Après un pareil témoignage, il n'y avait plus à hésiter. M^{lle} de Clessy-Kervélen, la riche héritière, autorisée par son grand-père, qui la chargeait de transmettre les propositions les plus libérales, écrivit à Paris, à M^{lle} Louise Moynier, la pauvre institutrice, et celle-ci ne tarda pas à répondre, annonçant que, dans trois semaines au plus tard, elle serait à son poste au château.

Dès lors, Violette fut tout ardent, tout espoir, tout sourire. Elle se mit immédiatement en devoir d'arranger la chambre de sa future compagne, et le fit avec un soin, une prévenance, une délicatesse, une élégance même, qui surprit et charmèrent le bon pape : des tentures de mousseline, de frais tapis, des fleurs, des statues de jolis riens, fragiles et gracieux, tout fut recherché, rempli, employé, pour offrir l'appartement de cette chère compagne. M^{lle} de Kervélen, tout ravi qu'il était de voir sa chère petite fille se servir si noblement de la baguette, donna qu'elle tenait en ses mains, ne put s'empêcher

de basarder une observation, lorsqu'il rencontra un matin Violette emportant deux des portraits de famille qui décoraient sa chambre, et qu'elle allait installer dans le futur logement de M^{lle} Moynier. Ils étaient deux, nous l'avons dit, un brave capitaine de vaisseau, à l'air fort ébriqué, qui avait servi sous Tronville, et une gracieuse et charmante marquise, tuberculée, poudrée, fardée, qui avait eu son heure de célébrité à la cour, sous le règne de Louis XV enfant. Or, les deux cadres étaient grands et peudrés, et Violette avait grand-peine à les soutenir de ses petites mains blanches et délicates, et elle renversait avec effort sa jolie tête en arrière tandis qu'elle haïssait ses petits pas pressés pour arriver plus tôt à l'extrémité du grand corridor.

— Quelle peine tu te donnes, ma pauvre enfant ? dit le vieux grand-père qui, qui en la rencontrant, l'arrêta court. Et... en vérité... c'est le capitaine René et la marquise Alix, deux bijoux d'entre nos portraits de famille... A la place, moi, j'aurais mis d'autres tableaux dans la chambre de M^{lle} Louise. Ceux-ci, comme souvenir, ne peuvent avoir aucun intérêt pour elle, et, avouons-le, ma chère enfant, ne sont-ils pas mieux placés chez toi ?

Violette, à ces discours, s'était arrêtée d'abord, un peu rouge et confuse; puis, s'étant bientôt rassurée, elle secoua sa jolie tête rieuse et répondit avec une douce gaieté :

— Permettez, cher bon-pape, ma chère Louise, qui fera tous ses efforts, je le sais, pour nous rendre tous heureux et pour devenir des hôtes, sera bien aise. Je suis sûre, de voir que ces Kervélen et moi, nous sommes également tout prêts à lui souhaiter

la bienvenue. Eux, par contre, ne seront point du tout fâchés d'aller résider dans son appartement; car ils verront en elle une compagne aimable et digne, une jeune fille sérieuse, attentive, calme et forte, au lieu de la petite personne rieuse et un peu ébourdée que je leur montre par fois... D'ailleurs, grand-père, veuillez considérer qu'entre tous les Kervélen, j'en ai point choisi pour Louise les plus glorieux ni les plus beaux; ainsi j'en ai choisi pour elle le contre-amiral Olivier, qui a eu trois vaisseaux anglais aux Antilles, et qui s'en est allé pour qu'il ne fût point capturé; ni la marquise Yolande, qui éleva douze enfants dans sa retraite, porta toute sa vie le deuil de son mari et soutint bravement un siège en son château... Quant à ceux-ci, tout nobles et respectables qu'ils sont, ils n'ont jamais été, je crois, les héros de la famille... Un capitaine de vaisseau, une dame de cour; pour la maison des Kervélen, c'est ce pas assez peu de chose... Vous ne voudriez pas laisser croire, cher bon-père que vous n'en avez point de bien plus grands, plus illustres, au nombre de vos aïeux ?

Et la rusée Violette savait bien qu'elle avait triomphé; le front sillonné du vieillard s'était redressé par un mouvement d'orgueil, ses yeux noirs avaient rayonné et ses lèvres souri à ces glorieux souvenirs de l'éclat et de la noblesse de sa race. — Et effet, avait-il répondu d'une voix joyeuse et fière, à ce point qu'aujourd'hui nous sommes riches, et nous pouvons être prodigés d'ancêtres... Arrangez comme la tenture, chère enfant, le petit appartement de M^{lle} Louise.

Et tandis qu'elle s'éloignait promptement, libre et rayonnante, emportant son fardeau, le vieillard la suivant d'un regard de tendresse, murmura tout joyeux :

« Elle a toujours raison. »

Quelques jours plus tard, l'appartement étant complètement et confortablement préparé, Violette partit seule un matin, sous la conduite de Guillaume, dans le coupé du grand-père, pour aller à la rencontre de M^{lle} Moynier, à la prochaine station. Ce petit voyage dura un peu plus de temps qu'il n'aurait fallu, et le marquis commença à être inquiet lorsqu'elle deux jeunes filles arrivèrent; mais la station était à trois lieues de là, et Guillaume représenta que, par suite, des violents orages survenus tous récemment, les chemins de traverse étaient dans un état déplorable. M. de Kervélen le comprit dès les premiers mots; aussi avait-il repris son air paternel et sa contenance tranquille lorsque, pour faire plaisir à sa chère petite fille, il alla recevoir personnellement M^{lle} Louise au bas du grand escalier.

Puis il se sentit considérablement et agréablement surpris; dès qu'il eut jeté les yeux sur la future compagne de Violette, M^{lle} Moynier, au peu plus âgée que sa gamelle amie, était une belle personne grande, blonde gracieuse, qui paraissait avoir souffert, mais avoir souffert, noblement; courageusement, comme font les grands cœurs; qui se relèvent et se résignent, et qui paraissent en outre posséder au plus haut point cette élégante simplicité de manières, cette distinction exquise, gracieuse, aisée, qui donne tant de charme aux femmes nobles de cœur et d'instincts purs de race, et dont les infortunes,

la solitude, les humiliations même ne les dépeussent jamais.

Pour le moment l'examen mutuel et les salutations en restèrent là. Mademoiselle Louise devait être fatiguée du voyage, et Violette triomphante l'entraîna dans son appartement. Les deux jeunes filles se séparèrent pour le dîner, aussi aimables, aussi contentes en apparence que l'on pouvait le désirer. Cependant, tandis que la riche héritière, joyeuse, vive, enjouée, s'ébattait et rayonnait et qu'elle, comme un chérubin satisfait, Mademoiselle Moynier paraissait beaucoup plus grave, plus réservée, plus émue. Une certaine nuance de crainte et de tristesse se lisait sur son front pâle; dans ses grands yeux bleus il lui arriva plusieurs fois de tressaillir lorsque M. de Kervélen, appelé à son aide toute sa galanterie et ses grandes façons d'antrefois, lui adressa la parole; il semblait enfin qu'elle éprouvât quelque difficulté, quelque peine à l'écouter. Violette, son ancienne amie, sa compagne de convent. Mais tout ceci s'expliquait aisément par l'émotion des premiers moments, la nouveauté des circonstances; au total le vieux marquis était fort rassuré et fort aise et disait à demi voix, en se froissant les mains, à Guy de Valléon, qui était venu ce soir-là : « N'avez-vous pas bien réussi ?... cette demoiselle Louise est charmante... Impossible d'avoir des manières plus nobles, un regard plus modeste, un sourire plus doux... Et même, dans le type de son visage... et ses traits... il y a quelque chose... un je ne sais quoi... il me semble du moins, qui n'appartient qu'au gens de race... C'est comme un air de famille... »